

Politique d'annulation – Journées pédagogiques, congé d'automne et congé de printemps

Les enfants inscrits au service après-école bénéficient d'un accès prioritaire aux journées pédagogiques. Cette priorité est réservée durant les **4 semaines précédant la journée pédagogique**. Pendant cette période, seules les familles du service après-école peuvent inscrire leur enfant.

Les inscriptions seront ensuite ouvertes au grand public **21 jours avant la journée pédagogique** (ou avant la première journée d'une série de journées pédagogiques consécutives, comme celles du congé d'automne ou du congé de printemps).

Note importante : Aucune inscription ne sera confirmée sans le paiement complet de **25 \$ par jour et par enfant**.

Annulation :

- Toute annulation effectuée **moins de 7 jours avant la journée pédagogique** ne sera pas remboursée.
- Une exception est prévue en cas de **circonstances médicales**, si celles-ci sont justifiées par écrit, soit à l'avance, soit au plus tard le jour même.
- L'annulation doit être transmise **par écrit** à la coordonnatrice du service de garde après-école à l'adresse suivante : **apresecole@iglf.ca**.